



Location longue durée et arrêt de travail

Par **mettp**, le **05/03/2009** à **14:31**

Bonjour, Artisan (travaillant seul) J'ai souscrit le 9 novembre 2007 à un contrat de "Location longue durée" pour un matériel chariot manuscopique pour une durée irrévocable de 72 mois. Cependant lors de la signature du contrat j'ai été mal informé au niveau de la souscription de l'assurance obligatoire et aujourd'hui en arrêt de travail pour une durée indéterminée (problèmes de santé importants) il s'avère que l'indice de protection ne couvre pas l'invalidité temporaire de travail (uniquement l'invalidité totale avec assistance médicale permanente) et je me trouve dans une situation difficile étant donné que je dois m'acquitter de lourdes mensualités correspondant à 814.78 E (soit 640 location +48.99 assurance +125.79 tva) précisées sans valeur de rachat... Je souhaiterais trouver une issue à mon problème avant qu'il ne soit trop tard...

Vous remerciant par avance de toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement.